

## PREVENTION DU GEL

Les jours prochains s'annoncent encore très froids. Le gel de votre compteur d'eau ou de votre tuyauterie peut entraîner des coupures d'eau, des fuites, voire des dégâts matériels très importants.

### Que faire lorsque vos installations sont gelées et que l'eau ne coule plus ?

- Dégelez votre installation : un sèche-cheveux peut suffire pour dégeler un tuyau, mais n'utilisez jamais une flamme
- Coupez l'eau pour éviter toute inondation au moment du dégel
- Vidangez votre installation

Le compteur d'eau qui sert à mesurer votre consommation est sous votre responsabilité, que vous soyez propriétaire ou locataire. La réparation ou le remplacement d'un compteur d'eau gelé vous sera facturé.

### Rappel: que faire en cas d'absence prolongée ?

- Vidangez votre installation :
- Fermez le robinet d'arrêt
- Ouvrez simultanément les robinets de votre installation, afin que l'eau présente dans les canalisations s'écoule
- Ouvrez le robinet de purge (s'il existe) – celui situé entre le compteur d'eau et vos robinets intérieurs – jusqu'à ce que l'eau ne coule plus
- Refermez le robinet de purge

La vidange est terminée : refermez tous les robinets de votre installation.

### Pour éviter le gel de votre compteur d'eau ou de votre tuyauterie, pensez à les protéger:

- Si votre compteur est situé dans un local particulièrement exposé au froid (une cave, un garage, une buanderie), pensez à le calfeutrer et à entourer les canalisations avec un matériau isolant. Et, dans l'hypothèse où ce local dispose d'une source de chauffage, ne l'éteignez pas totalement.

- Votre compteur est enterré à l'extérieur : calfeutrez le compteur d'eau et les canalisations exposées avec des plaques en polystyrène. N'utilisez jamais de matériaux absorbant l'humidité (paille, textile, papier, laine de verre ou de roche, etc.) Pensez néanmoins à laisser l'accès au compteur pour les relevés.

En cas de gel intense et prolongé, laissez couler un mince filet d'eau dans votre évier ou au lavabo, pour que l'eau continue de circuler dans vos canalisations. Une dépense dérisoire par rapport aux dégâts que le gel de vos conduites pourrait provoquer.